

EXTRAIT DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2018

L'an deux mil dix huit, le quinze mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Saint Maurice la Souterraine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Jean-Luc LAGRANGE, Adjoint au Maire.

Date de convocation : 8 mars 2018

Présents : Mme BEISSAT Maryline, Mme BOUCHAUD-VINCENT Stéphanie M. BRANT Jean-Claude Mme CHATENET Sandrine, M. GILLET Joël, M. LAGRANGE Jean-Luc, M. LAURENT Jean-Claude, Mme PENOT Graziella, Mme RENET Sylvie, M. PHILIPPON René, Mme ROSSIGNOL Colette

Excusés : M. Gilbert TIXIER (a donné pouvoir à M. LAURENT Jean-Claude), Mme AUGROS Evelyne (a donné pouvoir à M. PHILIPPON René), M. LAMARDELLE Régis (a donné pouvoir à Mme RENET Sylvie) M. PERIGAUD Stéphane (a donné pouvoir à M. LAGRANGE Jean-Luc)

Mme Sandrine CHATENET est élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la réunion précédente est lu et approuvé.

Approbation du compte de gestion de 2017 de la commune

Le Conseil Municipal approuve, avec 14 voix pour et une abstention, le compte de gestion de la commune.

Vote du compte administratif de 2017 de la commune

Jean-Luc LAGRANGE présente le compte administratif 2017.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses Ou déficit	Recettes Ou excédents	Dépenses Ou déficit	Recettes Ou excédents	Dépenses Ou déficit	Recettes Ou excédents
Résultats reportés		204 102,55		124 195,73		328 298,28
Opérations de l'exercice	627 760,32	819 263,93	438 833,02	650 712,84	1 066 593,34	1 469 976,77
TOTAUX	627 760,32	1 023 366,48	438 833,02	774 908,57	817 401,07	1 798 275,05
Résultats de clôture		395 606,16		336 075,55		731 681,71
Restes à réaliser			433 223,00	211 420,00	643 516,00	211 420,00
TOTAUX CUMULES	627 760,32	1 023 366,48	872 056,02	986 328,57	1 460 917,07	2 009 695,05
Résultats définitifs		395 606,16		114 272,55		509 878,71

Le Conseil vote avec 13 voix pour et une abstention.

Approbation du compte de gestion de 2017 du service eau assainissement

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du service eau assainissement.

Vote du compte administratif de 2017 du service eau assainissement

Jean-Luc LAGRANGE présente le compte administratif 2017.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses Ou déficit	Recettes Ou excédents	Dépenses Ou déficit	Recettes Ou excédents	Dépenses Ou déficit	Recettes Ou excédents
Résultats reportés Opérations de l'exercice	171 735,06	194 740,37 168 801,56	59 392,46	61 346,97 96 542,56	231 127,52	256 087,34 265 344,12
TOTAUX	171 735,06	363 541,93	59 392,46	157 889,53	231 127,52	521 431,46
Résultats de clôture Restes à réaliser		191 806,87		98 497,07 211 420,00		290 303,94
TOTAUX CUMULES	627 760,32	363 541,93	59 392,46	157 889,53	231 127,52	521 431,46
Résultats définitifs		191 806,87		98 497,07		290 303,94

Le Conseil vote à l'unanimité.

Approbation du compte de gestion de 2017 du CCAS

Le Conseil Municipal approuve, avec 14 voix pour et une abstention, le compte de gestion du CCAS.

Vote du compte administratif de 2017 du CCAS

Jean-Luc LAGRANGE présente le compte administratif 2017 du CCAS.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses Ou déficit	Recettes Ou excédents	Dépenses Ou déficit	Recettes Ou excédents	Dépenses Ou déficit	Recettes Ou déficit
Résultats reportés Opérations de l'exercice		3 514,38				3 514,38
TOTAUX		3 514,38				3 514,38
Résultats de clôture Restes à réaliser		3 514,38				3 514,38
TOTAUX CUMULES		3 514,38				3 514,38
Résultats définitifs		3 514,38				3 514,38

Le Conseil vote avec 13 voix pour et une abstention.

Avenant n°1 au lot n° 4 couverture du marché d'achèvement de la restauration de l'église

Le 1^{er} adjoint explique au Conseil Municipal que le dossier de consultation des entreprises prévoyait de diminuer la pente de la toiture de la sacristie afin de libérer la moitié basse de la baie de la 4^{ème} travée qui était occultée.

Lors de la dépose de la couverture existante, les dispositions de l'ancienne toiture ont été mises à jour. Une fonçure de chéneau en mortier de chaux était encore visible en périphérie des murs Nord, Est et Ouest de la sacristie et plusieurs cubes de moellons étaient entreposés sur la voûte de la sacristie. Ces vestiges ainsi que la forme en cul de four de la voûte de la sacristie indiquent que l'ancien toit était en forme pavillonnaire, à quatre pans.

Le profil et la hauteur de la voûte de la sacristie ne permettaient pas de rabaisser la toiture comme le projet le prévoyait initialement. Aussi, en concertation avec la DRAC, l'Architecte suggère fortement de restituer cette toiture pavillonnaire originale.

En Creuse, on retrouve de nombreux exemples de toitures pavillonnaires en tuiles creuses.

Pour la réalisation de cette toiture, il est nécessaire de réaliser les travaux suivants : scellement des tuiles au mortier, réalisation d'arêtiers et de faîtage en tuiles creuses, mise en œuvre d'un chéneau en cuivre. Cette modification de toiture engendre également l'augmentation de la quantité de tuiles à mettre en œuvre ainsi que le linéaire d'égout.

Le devis correspondant à ces travaux supplémentaires s'élève à 3 080,31 € HT, soit 3 696,37 € TTC.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de suivre l'avis de l'architecte en chef des monuments historiques et de la DRAC concernant la toiture pavillonnaire
- accepte le devis de l'entreprise Camblong d'un montant de 3 080,31 € HT

- autorise le 1^{er} adjoint à signer l'avenant correspondant.

Avenant n°1 au lot n° 8 électricité du marché d'achèvement de la restauration de l'église

Le 1^{er} adjoint explique au Conseil Municipal que le dossier de consultation des entreprises prévoyait la mise en place du disjoncteur dans la sacristie. Or, pour des raisons techniques, l'entreprise ERDF souhaite reposer le disjoncteur au niveau de la tribune, comme c'était le cas avant les travaux. Cette modification nécessite la mise en place d'un câble d'alimentation entre le disjoncteur et le TGBT. Il est prévu de le faire acheminer par le comble afin qu'il ne soit pas visible. De plus, afin d'améliorer l'éclairage intérieur, deux projecteurs halogènes basse tension de type PYXIS 01 de chez ARIC sont prévus rajoutés en sous face de la tribune. Le devis correspondant à ces travaux s'élève à 1 126,77 € HT, soit 1 352,12 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise Paroton d'un montant de 1 126,77 € HT et autorise le 1^{er} adjoint à signer l'avenant correspondant.

Busages de routes

Le 1^{er} adjoint explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de refaire deux busages de routes, à savoir :

- le remplacement de l'aqueduc sur la route entre la Saumagne et le Mont
- le remplacement d'un aqueduc sur la route entre la Faye et Bordessoule

Il présente les devis d'Evolis 23 d'un montant respectif de 907,20 € et de 1 131,84 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les propositions d'Evolis 23 d'un montant de 907,20 € et 1 131,84 € TTC et autorise le 1^{er} adjoint à signer les devis correspondants.

Matérialisation de places pour handicapés

Le 1^{er} adjoint explique au Conseil Municipal que, dans le cadre de la mise aux normes handicapées des bâtiments recevant du public, des places de stationnement pour handicapés doivent être créées.

Il présente un devis d'Evolis 23 d'un montant de 1 080,00 € TTC pour la matérialisation de 3 places de parking pour handicapés à l'école, au stade et à la salle des fêtes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la proposition d'Evolis 23 d'un montant de 1 080,00 € TTC et autorise le 1^{er} adjoint à signer le devis correspondant.

Choix d'un maître d'œuvre pour la réalisation d'un lotissement

Le Maire ne participe pas à la présente délibération.

Le 1^{er} adjoint explique au Conseil Municipal que, afin de réaliser un lotissement sur le terrain dont la commune est propriétaire, un maître d'œuvre doit être désigné. Une consultation a été lancée avec un cahier des charges précis auprès de trois cabinets d'étude (CAD experts, Larbre et Infralim) comme convenu lors de la dernière réunion du Conseil Municipal du 12 janvier 2018.

Cette consultation a été lancée le 22 janvier avec une remise des offres avant le 12 février 2018 à 12h. Deux cabinets ont remis une offre, CAD experts et Infralim. Le cabinet Larbre nous a fait savoir par courrier que, venant d'être attributaire d'un marché très important, il n'était pas en mesure d'assumer ce dossier. Les plis ont été ouverts le vendredi 16 février en présence du Maire, de Jean-Luc Lagrange et Jean-Claude Laurent, adjoints et de René Philippon, conseiller municipal.

L'analyse des offres a été faite le lundi 5 mars par les services compétents de la communauté de communes Monts et Vallées Ouest Creuse, Mme Jeanne Moya en charge de l'urbanisme et Mme Juliette Tranchant, architecte et ce, en présence de Jean-Luc Lagrange et Jean-Claude Laurent. La notation prend en compte la valeur technique pour 60 points et le prix pour 40 points.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte, avec 14 voix pour, la proposition la mieux disante, soit celle d'Infralim d'un montant de 20 050,00 € HT et autorise le 1^{er} adjoint à signer le devis correspondant.

Participation à un voyage scolaire

Le 1^{er} adjoint fait part au Conseil Municipal d'un courrier de la cité scolaire Raymond Loëwy sollicitant une subvention concernant un échange scolaire avec l'Allemagne, auquel participent deux enfants de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de donner 30 € par élève ayant participé au voyage.

Mobilier pour l'école

Le 1^{er} adjoint fait part au Conseil Municipal de plusieurs devis concernant du mobilier pour l'école, à savoir un bureau, un meuble avec tiroirs en plastiques et deux fauteuils de bureau.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- accepte la proposition de Direct D d'un montant HT de 1 006,22 € pour un bureau et un meuble avec tiroirs en plastique
- accepte la proposition de la société Bernard pour 2 sièges de bureau d'un montant de 179,78 € HT
- autorise le 1^{er} adjoint à signer les devis correspondants.

Réhabilitation du château d'eau

Suite au choix du maître d'œuvre lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, Infralim a envoyé un rapport décrivant les travaux à effectuer.

Jean-Luc Lagrange informe le Conseil Municipal que l'appel d'offres pour les travaux de réhabilitation va être lancé.

Enfouissement réseau électrique au Dognon

Jean-Claude Brant, conseiller, informe le Conseil Municipal, que les travaux d'enfouissement du SDEC prévus initialement début 2018 seront repoussés fin 2018 ou début 2019.

Marché de fourniture d'électricité

Jean-Claude Brant, conseiller, informe le Conseil Municipal, que le marché groupé de fourniture d'électricité géré par le SDEC, dont l'échéance était le 31 décembre 2017, a été relancé. C'est Engie qui est à nouveau attributaire du marché.